

Règlement des Foulées d'automne de Beaucouzé - 20/09/2026

Courses natures

1- L'ÉPREUVE - ORGANISATEUR

Manifestation de type trail / course nature, dénivelé positif : 28 m sur le 5 km, 71 m sur le 10 et 118 m sur le 15 km.

Organisation : SCB athlétisme – Foulées d'automne 5bis Avenue de la grange aux belles 49070 Beaucouzé

(foulees.beaucouze@gmail.com - www.foulees-automne.jimdofree.com)

2- INSCRIPTIONS

- Inscriptions limitées à 300 coureurs pour le 5 km, 400 pour le 10 km et 300 pour le 15 km
- Par Internet : Site Espace Compétition, lien sur www.foulees-automne.jimdofree.com
- Date limite d'inscriptions par internet le vendredi 18 Sept. 2026 à 12h
- Inscriptions possibles sur place, dans la limite des places disponibles, à partir de 8h30 (voir retrait des dossards)

3- HORAIRES

- matinée
 - 9h30: course 15 km
 - 9h45 : course 10 km
 - 10h00 : course 5 km
 - 10h10 marche / randonnée pédestre environ 10 km
- après-midi :
 - parcours 500 m (un enfant né en 2021 ou 2022) + un adulte
 - parcours enfants 2 km
 - parcours enfants 1 km
 - parcours enfants 500 m
 - course / relais des associations
 - course "Relais des familles" : 3 x environ 1 km (**les trois participants doivent être de la même famille**)

4- DROITS D'INSCRIPTION

- marche : 5 euros
- 500 m, 1 km, 2 km, relais des assos et relais des familles : gratuit
- 5 km, 10 km, 15 km : voir site internet www.foulees-automne.jimdofree.com

L'engagement (déduction faite des frais de gestion du site Espace Compétition) ne sera remboursé qu'en cas d'annulation de la course en cas de force majeure.

5- RAVITAILLEMENTS

Les courses se font en autosuffisance avec une réserve d'eau individuelle (pas de gobelet ni de ravitaillements sur le parcours).

Un ravitaillement est présent à l'arrivée (boisson). Merci de prévoir une éco-tasse .

6- CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) La participation à la compétition est soumise à la présentation :

- soit d'une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running**

ou d'un **Pass' j'aime courir**(délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation).

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée ((FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.

- ou pour les majeurs non licenciés d'une attestation de « **Pass Prévention Santé** » de moins d'un an à la date de la course (lien sur Espace Compétition ou site officiel pps.athle.fr).

- ou pour les mineurs d'une autorisation parentale de participation à la course (formulaire disponible sur le site www.foulees-automne.jimdofree.com ou compléter celle intégrée avec l'inscription en ligne sur le site Espace Compétition)

- Les athlètes étrangers, même Licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un PPS.

b) Catégories d'âge :

- Parcours 2 km : enfants nés en 2014 et 2015 (U14 benjamins)
- Parcours 1 km : enfants nés en 2016 et 2017 (U12 poussins)
- Parcours 500 m : enfants nés en 2018 à 2020 (U10 Eveil athlétique)
- Parcours 500 m : enfants né en 2021 et 2022 avec un adulte
- Course 5 km : à partir de U16 Minime (nés en 2013 ou avant)
- Course 10 km : à partir de U18 cadet (né en 2011 ou avant)
- Course 15 km : à partir de U18 cadet (né en 2011 ou avant)
- Parcours "Relais des familles" : né jusqu'en 2020 (**les trois participants doivent être de la même famille, inscription sur place**)

Les distances de 500m, 1 km et 2 km, le relais des familles et le relais des associations ne sont pas des courses officielles et seront donc sans classement.

c) Dossards

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

Les 3 courses de 5km, 10km et 15km auront 3 couleurs différentes pour les dossards

d) Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription sans autorisation du comité d'organisation n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7- REGLES SPORTIVES

- Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification
- Le chronométrage est assuré par puce électronique (dossard). Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera sa disqualification

8- RETRAIT DES DOSSARDS

Au magasin Running Conseil, samedi après-midi,

Espace Jacques Prévert à BEAUCOUZE, rue du grand Pin, dimanche 20 à partir de 8h30.

Obligatoire : se munir d'une **pièce d'identité avec photo** (ou **document officiel avec photo**) pour le retrait du dossard.

9- RESPECT ET ENVIRONNEMENT

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Par ailleurs, il est interdit de jeter des déchets sur le parcours sous peine de disqualification.

10- RÉCOMPENSES

Sur les courses des 5 km, 10km et 15 km aux 3 premiers hommes et femmes (scratch), pour le 1er et la 1ère beaucouzéenne.

11- SECURITE

Le parcours est protégé par des signaleurs aux points d'intersection avec des routes autres que celles desservant des maisons individuelles ou des chemins de terre.

L'UDSP49 assure la sécurité médicale, un médecin sera également présent sur le site.

12- CONTROLE ANTIDOPAGE

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

13- ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés.

Les organisateurs (SCB Athlétisme - Foulées d'automne) de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

14- Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

15- Droit à l'image

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte les clauses et autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit, tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.